

Service cantonal	Objet de la remarque	Position du maître d'ouvrage
DGTL - Direction generale du territoire et du logement <i>Divistion autorisations de construire</i>	- Pas de remarques	- RAS
DGTL - Direction generale du territoire et du logement <i>Direction Aménagement</i>	- Servitudes pour les trottoirs Préavis positif	- RAS - Servitudes mises à l'enquête en parallèle du projet routier.
DGIP - Direction de l'archéologie et du patrimoine <i>Division monuments et sites</i>	- Fontaine située sur la parcelle 48 à protéger	- Le trottoir mentionné a été abandonné. Uniquement des travaux de réfection de la chaussée existante sont prévus et ceci sans "toucher" la surface située sous la fontaine.
DGIP - Direction de l'archéologie et du patrimoine Division Archéologie cantonale	- Pas de remarques	- RAS
DGAV - Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires Direction de l'agriculture, de la viticulture et des améliorations foncières	- Pas de remarques	- RAS
DGE - Direction de l'environnement Direction de l'environnement industriel, urbain et rural	- Dimmensionnement ouvrages d'évacuation des eaux situés en aval du projet	- Les ouvrages en aval sont conformes au PGEE de la Commune, les collecteurs ne présentent pas de surcharge constaté. La surface imperméable reste la même après réalisation du projet. Les contrôles "constatent" un collecteur surdimensionné en aval.
DGE - Direction de l'environnement Direction des ressources et du patrimoine naturels	- Information des sources - Documenter mouvements de terre et réaliser les travaux depuis la chaussée, pas d'emprises sur les terrain agricoles.	- Le projet ne prévoit pas d'emprise sur les terrain agricoles et tous les travaux seront réalisés sur la chaussée et depuis la chaussée. - Les mouvements de terre seront documentés.

Service cantonal	Objet de la remarque	Position du maître d'ouvrage
DGMR - Direction générale de la mobilité et des routes Planification et management des transports	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt de bus - étudier un arrêt dans les deux directions - Exploitation des lignes TP - Itinéraire piétons à maintenir 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet a été modifié pour un arrêt bidirectionnel supportant l'utilisation des bus dans les deux directions. - Carpostal sera intégré dans la discussion des phases des travaux qui sont prévues en demi chaussée avec des feux, pas d'impact majeur sur l'exploitation. - Le projet prévoit des déviations piétonnes et de garantir la continuité de l'itinéraire.
DGMR - Direction générale de la mobilité et des routes Entretien	<ul style="list-style-type: none"> - Zone 30 - Etendue - Cheminement piétons à sécuriser - Dimensions carrefour RC424 et RC429 - Largeur de chaussée - Modération du trafic 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet a corrigé l'emprise de la zone 30 et les aménagements de mesures constructives (comme conseillé) afin que la valeur seuil V85 ne soit pas dépassée. - Aménagement des cheminements piétons en vrais trottoirs avec bordures. - Le carrefour a été retravaillé pour permettre la circulation des camions et la mise en place des nouveaux arrêts de bus. - Le croisement d'une voiture avec un poids lourd a été considéré dans le zone 30 = 5,20m sur le reste du projet toute la chaussée a été élargie à 5,50 comme demandé. - Les îlots (équipés de potelets selon BPA) ont été modifiés selon remarques, laissant la chaussée libre à 4,50m. Celui-ci a également été déplacé à la porte d'entrée de la zone 30, comme demandé.
DGMR - Direction générale de la mobilité et des routes Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de remarques 	<ul style="list-style-type: none"> - RAS